

# Conditions générales

La participation à une ou plusieurs activités de l'ALAC comporte l'acceptation totale des conditions décrites ci-dessous.

L'ALAC se réserve la possibilité de modifier des horaires et d'annuler des ateliers si les effectifs sont insuffisants

## PARTICIPATION FINANCIERE

**Pour toute première adhésion familiale Alac et pour les familles qui ne sont plus adhérentes depuis le 1/07/2012 :**

- le droit d'entrée : 10 € (par famille)

**Puis pour toutes les familles :**

- l'adhésion annuelle (par famille) : 18 €  
L'adhésion permet à tous les membres d'une même famille de participer à l'ensemble des activités de l'ALAC. Elle est valable du 01/07/2017 au 30/06/2018.  
l'adhésion tarif réduit : 9 € pour les stages ou ateliers de moins de 6 séances
- le montant des cotisations des ateliers

**et si vous êtes concernés :**

- un justificatif de quotient familial si inférieur à 306 € (voir p.12).

## TARIFS DE L'ACTIVITE

**Tarif étudiant :** 30% de réduction sur les ateliers (sur présentation de la carte étudiant)

**Tarifs Carquefou et hors Carquefou :** les tarifs sont mentionnés sur la plaquette.

**Réductions :** applicables à certaines familles Carquefouliennes :

- 40% de réduction pour les quotients familiaux compris entre 0 - 229 € (justificatif à fournir)
- 20% de réduction pour les quotients familiaux compris entre 230 - 305 € (justificatif à fournir)

**Comment calculer votre quotient familial ?**

Pour les allocataires CAF, fournir une photocopie du dernier justificatif de droits aux allocations familiales qui indique le QF.

Pour les non allocataires, les personnes qui ne connaissent pas leur quotient familial ou qui ont changé de situation : prendre contact auprès de l'ALAC.

## RESPONSABILITE

**Les parents sont responsables de leurs enfants mineurs jusqu'à leur prise en charge par les intervenants à l'intérieur des salles d'activité.**

## CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

**Pour les stages de 2 à 5 séances :**

- Jusqu'à 15 jours maximum avant le début de l'activité : 75% sont remboursés
- de 7 à 14 jours avant le début de l'activité : 50% sont remboursés
- Moins de 7 jours avant le début de l'activité : aucun remboursement.

## Pour les stages de 6 séances et plus :

Chaque participant bénéficie **d'une séance d'essai**, à l'issue de laquelle il peut annuler ou changer d'atelier. En cas d'annulation après la 1<sup>ère</sup> séance, la participation à l'activité et éventuellement l'adhésion et le droit d'entrée ALAC seront remboursés.

En cas de changement d'atelier, le participant bénéficie d'un nouvel essai. Dans ce cas, s'il y a annulation à l'issue de cet essai, seule l'activité est remboursée.

**ATTENTION ! La demande de remboursement doit se faire par écrit sous 8 jours.**

## Autre cas de remboursement :

L'association rembourse l'activité si la personne ne peut continuer à suivre un atelier en raison d'un événement imputable à l'ALAC (en cas de changement de jour ou d'horaire).

**Aucune autre raison ne peut donner lieu à un remboursement mais l'adhérent a la possibilité de reporter sa cotisation vers une autre activité, dans la saison 2017/2018.**

**Les modalités seront à voir avec le secrétariat.**

## ASSURANCE

L'ALAC vous informe, conformément au code du sport, qu'il est de votre intérêt de souscrire un contrat d'assurance à la personne couvrant les dommages corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive (article L321.4)(voir page 13).

## PHOTOGRAPHIES ET FILMS

Au cours de ces activités (manifestations, ateliers...) des personnes mandatées par l'ALAC peuvent être amenées à faire des photographies ou des films des participants pendant l'activité. Sauf avis contraire exprimé par écrit à l'inscription et signé des 2 parents, (pour les enfants mineurs) ou lors des prises de vue (uniquement pour les personnes majeures), ces documents pourront être utilisés sans contrepartie financière par l'ALAC dans des buts d'information, de communication ou de promotion (plaquettes, affiches, expositions, site internet, etc...)

## Dates de début et fin des ateliers

**18 septembre 2017 au 22 juin 2018 (sauf périodes de vacances scolaires et jours fériés) : soit au maximum 32 séances hebdomadaires, manifestations incluses (sauf mentions particulières précisées sur les ateliers).**

# Comment s'inscrire ?

## INSCRIPTION DES LA PARUTION DE LA PLAQUETTE

Par courrier adressé à :

**ALAC LOISIRS CULTURELS & SPORTIFS**  
Château de Florigny  
**9, rue des Argonautes 44470Carquefou**  
Ou à déposer dans la boîte aux lettres du Château.

## INSCRIPTION AU FORUM DES ASSOCIATIONS

**SALLE DU SOUCHAIS ROND-POINT DE PORT-JEAN CARQUEFOU**

Samedi 9 septembre 2017  
de 9H30 à 12H30

## INSCRIPTION A L'ALAC A PARTIR DU 13 SEPTEMBRE 2017 CHATEAU DE FLORIGNY

**Lundi, Mardi**

9h - 12h30 / 14h - 18h

**Mercredi**

8h30 - 12h30 / 14h - 18h30

**Jeudi**

9h - 12h30 - fermé l'après-midi

**Vendredi**

9h - 12h30 / 14h - 17h

**AUCUNE RESERVATION PAR TELEPHONE**

## RENSEIGNEMENTS ALAC

**Tél : 02.40.52.64.68**

**Courriel : [alac@alac.asso.fr](mailto:alac@alac.asso.fr)**

**Site internet :**

**<http://www.alac.asso.fr>**

## COMMENT CONSTITUER VOTRE DOSSIER ?

Ce dossier est constitué de :

- **LA FICHE D'INSCRIPTION (p.13)**
- **LE MODE DE PAIEMENT (p.14)**

En cas de besoin supplémentaire, tous nos documents sont téléchargeables sur notre site internet.

**Certaines informations sont indispensables :**

Nom du participant, prénom, date de naissance, téléphone, nom, jour et heure de l'activité.

**D'autres informations sont facultatives et varient suivant l'activité :**

Niveau (ex. pour l'anglais : niveau élémentaire, niveau conversation).

- **LE REGLEMENT (voir conditions p.12)**

**COMPREND :**

**Pour toute première adhésion familiale Alac et pour les familles qui ne sont plus adhérentes depuis le 1/07/2012 :**

- le droit d'entrée : 10 € (par famille)
- Puis pour toutes les familles :**
  - l'adhésion annuelle (par famille) 18 €
  - le montant des cotisations des ateliers
- et si vous êtes concernés :**
  - un justificatif de quotient familial si inférieur à 306 € (voir p.12).

**Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée. Une confirmation vous sera adressée par mail ou voie postale.**

**En cas de dossier incomplet, votre inscription ne sera pas prise en compte.**